

Conseil Municipal du jeudi 5 novembre 2015

S'est réuni en salle du Conseil Municipal à Malarce sur la Thines à 18h30 en présence de Alain Nicault, maire, de ses adjoints Régis LeFlohic et Denis Granero, le conseil municipal ayant pour ordre du jour :

- TRAVAUX EN REGIE
- IMPOTS : MISE A JOUR DES BASES D'IMPOSITION
- VOIRIE : PRET RELAIS
- THINETTE
- DELIBERATION : RATIO AVANCEMENT
- DM EMPRUNT
- QUESTIONS DIVERSES

Etaient présents, conseillers et conseillères : Catherine Huette, Ronna Chalvet, Brigitte Belmonte, Delphine Feuillade, Daniel Ginier, Manu Vérilhac, Jean Marc Durey.

Excusé :

Jean François Lalfert.

Secrétaire de séance: Delphine Feuillade

TRAVAUX EN REGIE :

Le maire propose de passer en régie certains travaux effectués par les employés municipaux. Cela permettra de passer ces dépenses du budget fonctionnement au budget investissement et ainsi pouvoir récupérer une partie de la TVA sur les achats de matériel.

Proposition adoptée par 10 voix sur 10.

IMPOTS ET MISE A JOUR DES BASES D'IMPOSITION :

Le maire propose de réviser les taux des taxes locales pour 2016. Pour le foncier bâti par exemple, ce taux est actuellement de 6,91. La moyenne départementale est de 17,56 et la moyenne nationale est de 20,20. L'ensemble des taux, taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti, n'a pas changé sur notre commune depuis de nombreuses années et étant donné l'état de nos finances (baisses conséquentes et régulières des dotations de l'état, entre autres), le maire propose de passer ce taux de 6,91 à 7,91 c'est-à-dire une augmentation de 1 point.

Après discussions et débats 2 propositions sont mises au vote :

- 1) Reporter cette augmentation au moment du vote du budget et l'intégrer au budget global : 3 pour, 7 contre.
- 2) Voter ce jour le changement de taux : 7 pour
Proposition 2 adoptée.

TRAVAUX ET TOIT DU GITE :

Il est proposé d'ajouter aux travaux du toit, le jointement des façades et le changement des huisseries; ceci après l'avis et l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France.

Le financement prévisionnel s'élève à 74467 € répartis comme suit : 52707€ pour le toit en lauzes, 11450 € pour le jointement des façades, 10310€ pour fenêtres.

Actuellement les subventions sont les suivantes : 31276€ de la Région et 13 176€ de l'Etat.

Notre autofinancement est de : 30015€, sachant que nous avons en cours une souscription à la Fondation du patrimoine et une vraisemblable participation de la fondation du Crédit Agricole.

THINETTE :

A la suite de l'enquête publique qui a été menée du 24 juillet au 10 Août, les propositions du commissaire enquêteur ont été approuvées par le conseil municipal du 1er septembre. Les documents d'arpentage réalisés par le cabinet Alarcon ont été signés fin octobre par Mr et Mme Taillandier et par Mesdames Héricord puis ont été retournés au cabinet Alarcon qui les fait parvenir au cadastre à Privas pour numérotation des parcelles. Dès réception de ce document, Margot Podgorny se chargera des actes administratifs qui seront alors, nous l'espérons, dûment signés.

DELIBERATION RATIO AVANCEMENT

Après avis du Comité Technique Paritaire du 19 juin et conformément au 2° alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale, le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux de 100% pour l'avancement de grade dans la collectivité de notre agent administratif principal 2° classe. La proposition est votée à l'unanimité des présents.

DM EMPRUNT :

Décision modificative : transfert de 467,65€ (honoraires architecte pour le toit du gîte) sur emprunt: votée à l'unanimité.

VOIRIE PRET RELAIS :

Le Maire propose que le prêt relais de 120000€ devienne un prêt conventionné. Le taux et sa durée sont en cours de négociation avec le crédit agricole. Proposition votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Référent ERP pour analyse accessibilité sur bâtiments de notre commune : proposition Alain Nicault.
- 2) Accord demandé et voté pour acheter la parcelle B699, parcelle face au cimetière : 250€. Achat qui permettra d'aménager cette parcelle pour y installer une aire de repos profitable aux anciens au moment des enterrements.
- 3) La CLETC (Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges de la communauté de communes vers les communes) nous versera la somme de 135467€ pour l'année 2015.
- 4) Suite à l'évaluation des taux d'imposition sur le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation, une réflexion est ouverte pour mettre à jour les bases foncières (valeurs locatives) des habitations de la commune avec l'aide du service des impôts d'Aubenas.
- 5) Mise au point des derniers préparatifs pour la Castagnade du dimanche 8 novembre.
- 6) Le Maire fait le point sur tous les travaux à effectuer sur la commune. Une réflexion devra être menée, en raison du départ à la retraite de Roger Barthélémy en juin 2016, sur l'organisation du travail entre les différents employés communaux et la nécessaire collaboration à mettre en place pour réaliser tous ces travaux avec plus d'efficacité.